

Groupe Pays Croatie

Jeudi 07 juin 2007 – 10h30 - 13h00

Cités Unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris

Rappel des objectifs de la réunion :

Cette réunion avait les objectifs suivants :

- 1/ Informer les participants sur l'état d'avancement des négociations de la Croatie avec l'Union européenne
- 2/ Faire un état des lieux des relations franco-croates et pointer les priorités de la coopération bilatérale franco-croate à l'aune de l'adhésion de la Croatie à l'UE
- 3/ Présenter les IIIe Rencontres des collectivités territoriales croates et françaises

Débats et relevé de conclusions :

Introduction

Mme Colette Huvenne, Présidente du Groupe Pays Croatie.

Après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes d'avoir bien voulu prendre part à cette réunion, Mme Huvenne a souligné l'importance du développement de la coopération décentralisée franco-croate en raison des similitudes de notre organisation administrative territoriale et des enjeux que représente la préparation de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Espérant que les troisièmes rencontres des collectivités françaises et croates, qui auront lieu les 21 et 22 septembre 2007 à Dubrovnik permettront de dégager de nouvelles pistes de coopération et de nouveaux partenariats entre les collectivités de nos pays, elle a souligné la signature récente et la signature annoncée de nouveaux accords de partenariat.

M. Bertrand Gallet, Directeur Général de Cités Unies France.

Créé en 2003, le Groupe pays Croatie de Cités Unies France se veut un lieu d'échanges, de rencontres et de mutualisation des expériences. À ce jour, près d'une dizaine de collectivités coopèrent activement avec des partenaires croates.

L'intérêt croissant des collectivités françaises à engager des liens d'amitié et de coopération avec leurs homologues croates, trouve une partie de son explication dans les liens historiques que nos deux pays ont su tisser suite à la guerre civile. La présence et l'appui actif des migrants croates, ainsi que le dynamisme des postes diplomatiques croates et français, contribuent également à la bonne marche de la coopération décentralisée franco-croate.

SEM. Mirko Galic, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Délégué permanent auprès de l'UNESCO.

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Croatie en France, en poste à Paris depuis le 2 avril 2007, Son Excellence a tenu à encourager la « diplomatie de villes ». La coopération décentralisée, priorité de l'Ambassade, constitue en effet une opportunité à saisir dans le contexte de la montée en puissance des collectivités locales dans l'Europe en construction.

M. Antoine Joly, Délégué à l'action extérieure des collectivités locales.

L'Europe, ainsi que la Méditerranée, fait partie des chantiers prioritaires du nouveau gouvernement français et de son président. La perspective de l'adhésion de la Croatie prend tout son sens dans le cadre de la réflexion approfondie que la France entend mener, avec les partenaires européens, sur la gouvernance et les institutions européennes.

L'adhésion de la Croatie vient également alimenter la réflexion autour d'une « union méditerranéenne ». En effet, la Croatie, par son histoire et son positionnement à l'articulation entre l'Est et le Sud, pourrait être un acteur important de ce rapprochement.

La Croatie est éligible à l'appel à projet du Ministère des Affaires Etrangères concernant les pays européens et les pays candidats (1 million d'euros pour 2007). Cependant, très peu de demandes de cofinancement concernent des projets en Croatie ont été déposées en 2007 puisque seule la ville de Sarlat en a déposé une.

La thématique prioritaire d'action fléchée par cet appel est la gouvernance locale et l'appui institutionnel.

Cette procédure d'appel à projets européens ou candidats devrait être renouvelée pour 2008.

1/ L'état d'avancement des négociations de la Croatie avec l'Union européenne

Mme Jasna Mileta, Ministre Conseiller, Ambassade de Croatie en France.

La Croatie a présenté sa demande d'adhésion à l'Union européenne le 21 février 2003.

Cette demande, qui intervient seulement 15 mois après la signature des accords de stabilisation et d'association (ASA), témoigne de la détermination de la Croatie à intégrer la communauté politique des nations européennes, dont elle partage les valeurs et l'histoire.

Les avantages politiques, économiques et sociétaux que supposent l'intégration de la Croatie à l'Union Européenne sont multiples.

Asseoir la stabilité et la sécurité du pays, rendre plus performantes et plus transparentes ses institutions, favoriser l'émergence d'un espace de prospérité économique, sont quelques-uns des avantages attendus de l'adhésion.

Toutes les énergies du pays sont aujourd'hui mobilisées en direction du projet européen et du long processus de réforme engagé pour répondre aux critères de Copenhague.

Dans l'objectif de réaliser l'acquis communautaire, la Croatie a entrepris de transposer la législation européenne dans sa législation nationale.

Jusqu'en 2007, l'aide financière accordée à la Croatie pour permettre cette mise en conformité de la législation prenait la forme de 3 instruments principaux dits de « préadhésion » : PHARE (aide à la reconstruction économique), ISPA (projets d'infrastructures dans les transports et l'environnement) et SAPARD (modernisation de l'agriculture et développement rural).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'aide aux pays candidats passe par l'IPA, Instrument d'Aide à la Préadhésion, doté d'une enveloppe de 11,56 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Sur cette même période, la Croatie peut prétendre à 841,9 millions d'euros au titre de l'aide à la préadhésion (soit environ 7,3% de l'enveloppe globale).

Cette somme n'est pas attribuée en tant que telle à la Croatie, mais représente une possibilité de financement pour des projets visant à permettre la réalisation de l'acquis communautaire (aide à la transition et renforcement des institutions, coopération transfrontalière et régionale, développement régional, développement des ressources humaines et développement rural).

Reconnue candidate officielle à l'adhésion le 18 juin 2004 par le Conseil européen, la Croatie est entrée le 3 octobre 2005, dans la phase dite de « négociation ».

À ce stade, il s'agit essentiellement d'un passage au crible de l'ensemble des règles européennes, regroupées en 35 chapitres qui sont négociés individuellement. Cette phase, dite de « screening » ou « criblage », consiste à vérifier la conformité de la législation nationale avec la législation communautaire.

L'étape de criblage est terminée depuis le mois d'octobre 2006.

Cependant, si des progrès considérables ont été réalisés en matière de conformité, des efforts soutenus sont encore nécessaires pour un certain nombre de chapitres, parmi lesquels: la libre circulation des capitaux et des marchandises; la politique de concurrence; les marchés publics; l'agriculture; l'emploi et la politique sociale; la politique régionale; la politique de sécurité alimentaire; l'environnement.

Une fois l'ensemble des négociations terminées, les résultats seront incorporés dans un projet de traité d'adhésion, qui devra être approuvé par le Conseil et les pays adhérents.

Ce projet de traité sera ensuite soumis à la Commission pour avis et au Parlement européen pour avis conforme. Après la signature, le traité d'adhésion sera soumis aux Etats membres et à la Croatie pour ratification.

Conformément aux procédures constitutionnelles en vigueur en Croatie, le traité devra être approuvé par référendum pour entrer en application.

L'euro scepticisme latent de ces dernières années cède le pas à un soutien de plus en plus marqué au projet européen. Le dernier sondage révèle en effet que 52% de la population croate soutient l'adhésion de la Croatie à l'UE.

2/ État des lieux des relations franco-croates et priorités de la coopération bilatérale franco-croate à l'aune de l'adhésion de la Croatie à l'UE.

M. Philippe Vergne, Sous direction de l'Europe balkanique, Direction de l'Europe continentale (EUC/EUB)

La France a toujours soutenu l'adhésion de la Croatie avec laquelle elle entretient des relations politiques de haut niveau depuis le début des années 1990. La paix et la stabilité que le pays a su instaurer et maintenir, ainsi que son cheminement même vers l'adhésion, en font un exemple pour la région. De plus, l'ampleur des réformes entreprises, le dynamisme de son économie (croissance de 4,6% en 2006) et sa coopération pleine et entière avec le Tribunal Pénal International pour l'Ex Yougoslavie (TPIY), plaident en faveur d'une intégration rapide à l'Union Européenne.

La Direction de l'Europe continentale du MAE dispose d'une enveloppe annuelle de coopération avec la Croatie d'un million d'euros. Cette somme, relativement faible, est néanmoins résolument dévolue à l'aide à l'adhésion (un quart de l'enveloppe).

M. Denis Dobo-Schoenberg, Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Croatie.

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Zagreb dispose d'un budget annuel d'un million d'euros pour faire vivre quatre types de coopération : universitaire, linguistique et éducative, culturelle, et administrative. Le 22 mars dernier, un nouvel accord de coopération pluriannuel (2007-2010) a d'ailleurs été signé.

La coopération universitaire passe notamment par l'octroi de bourses (plus de 500 depuis le début de la coopération et ce chiffre devrait augmenter dans les années à venir). La coopération universitaire prend également la forme d'appariements entre établissements, de diplômes et formations conjoints, de programmes bilatéraux de recherche scientifique (action intégrée COGITO) etc. Par ailleurs, l'Université de Zagreb vient d'adhérer, en juin 2007, à l'Association des Universités francophones.

La coopération éducative et linguistique, portée par le SCAC et les 4 Alliances françaises du pays, porte notamment sur la création de postes de lecteurs de français, l'octroi de bourses d'étude, le fonctionnement de deux sections bilingues franco-croates de lycée ainsi que le soutien à l'organisation de nombreux concours portant sur la francophonie etc.

La coopération culturelle est menée en lien étroit avec l'Institut français de Zagreb et le pôle culturel français de Zagreb qui vient d'être inauguré. Un musée d'Art Contemporain devrait être inauguré l'an prochain.

Les priorités de la coopération administrative sont au nombre de 5 : l'agriculture, la justice, l'administration publique et la formation des fonctionnaires, l'emploi et la formation professionnelle, la coopération décentralisée (dans une perspective européenne et de concrétisation des relations, par un jumelage notamment).

3/ Les IIIe Rencontres des collectivités territoriales croates et françaises

Hélène Migot, chargée de mission PECO, Cités Unies France.

Une première rencontre des collectivités françaises et croates a eu lieu à Varazdin, au mois d'octobre 2004. Une seconde rencontre des collectivités françaises et croates a eu lieu à Rijeka, au mois d'octobre 2005.

Les troisièmes rencontres de la coopération décentralisée auront lieu les 20 et 21 septembre 2007, à Dubrovnik. L'avenir européen de la Croatie et les défis que les collectivités locales croates ont à relever nous conduisent à organiser ces rencontres afin de développer les échanges entre les collectivités locales françaises et croates en matière de politiques publiques locales, de gestion des fonds européens et de mise en place des politiques européennes.

Cette rencontre s'articulera autour de trois thèmes principaux organisés en ateliers:

- Modalités de gestion des services publics
- Culture et patrimoine
- Opportunités de financement sur fonds européens

Pour plus d'informations, merci de contacter Hélène Migot ou de consulter la page Croatie du site internet de Cités Unies France :

http://www.cites-unies-france.org/html/regions/europeest/croatie_index.html

Questions-Réponses :

- L'adhésion de la Croatie ne nécessite pas l'organisation d'un référendum en France
- La plupart des formations politiques étant favorable à l'adhésion de la Croatie à l'UE, les élections législatives de novembre 2007 ne devraient pas modifier la politique extérieure du pays. Les élections locales sont prévues pour 2009
- La question du découpage administratif de la Croatie selon la Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques (NUTS) fait actuellement l'objet de négociations. Le découpage en 3 régions NUTS, actuellement en cours de discussion, pose le problème de l'accès, probablement limité, de Zagreb aux Fonds structurels de l'UE. La Croatie réfléchit encore sur le modèle de découpage à adopter afin de permettre à l'ensemble du pays de profiter au mieux des fonds européens.
- Le statut des associations croates est régi par la loi depuis l'indépendance du pays.

Aperçu des actions de coopération des collectivités présentes à la réunion:

- Marseille – Split : Coopération envisagée dans le domaine des infrastructures portuaires et de transport.
- La Rochelle – Zadar : Coopération envisagée. La Croatie devrait être mise à l'honneur à l'occasion de la « Fête du Grand Pavois », à laquelle M. Bozidar Kalmeta, Ministre de la Mer, devrait participer.
- Sorbiers – Senj : Echanges sportifs réguliers depuis 2001, inauguration d'un rond-point prévue pour septembre en présence d'une délégation officielle croate.
- Chassieu – Samobor : Une convention de coopération devrait être signée en novembre 2007. La Croatie sera présente à l'Exposition Internationale de Lyon de 2008.
- Conseil Général de l'Aisne : Coopération dans le domaine du traitement des déchets (création d'un syndicat), du tourisme et autour de la filière-bois. Coopération entre Chambres d'Agriculture. Echanges sportifs et culturels (via une association locale, manifestation d'envergure : 170 personnes accueillies).
- Communauté de Communes du canton de St Simon – Dugo Selo : Signature d'un accord de jumelage en mars 2007. Deux voyages organisés. Actions notamment dans le domaine de l'action sociale (aide à domicile et services sociaux).
- Bourges – Sibenik : Coopération envisagée, participation envisagée de la Croatie à la 89^e édition de la Foire de Bourges.

Bilan de la coopération décentralisée franco-croate :

A ce jour, 6 collectivités territoriales françaises sont véritablement liées par un accord de coopération avec une collectivité territoriale croate :

- Sarlat – Trogir
- Auxerre – Varazdin
- Montélimar – Varazdin
- Saint-Dié-des-Vosges – Crikvenica
- Communauté de communes du Canton de Saint Simon (CG Aisne) - Dugo Selo
- Marseille – Split

Plusieurs collectivités territoriales françaises ont néanmoins manifesté un intérêt pour un partenariat avec un de leurs homologues croates et certaines sont en bonne voie de signer un accord de coopération : Villefranche de Rouergue, La Rochelle, Bourges, Marseille...

Contact :
Hélène Migot, Chargée de mission
Tél. : 01 53 41 81 99
Email : h.migot@cites-unies-france.org